



**la Plagne Tarentaise**

*Le journal  
du conseil*

*02 Février 2021*



Un détail de notre territoire....  
Saurez-vous retrouver d'où il vient ?



Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur : <sup>2</sup>

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE  
LA PLAGNE TARENTAISE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 2 février à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Macot chef-lieu en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Charriere Christiane, Courtois Michel, De Miscalut Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayeur Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Valentin Benoit, Véniat Daniel Jean, Villien Michelle

Excusés :

Dussuchal Marion (pouvoir à Gentil Isabelle), Rochet Romain (pouvoir à Véniat Daniel-Jean), Vibert Christian

Absente :

Cressend Christelle

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne Astier est élue secrétaire de séance

*Madame Aurélie Roguier et Monsieur Cyril Chenal de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) présentent à l'ensemble du conseil municipal les documents relatifs à la sensibilisation des déchets.*

Monsieur Jean-Luc Boch ne prenant pas part au vote des points 1 à 8, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2020.

## Finances

### 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTAISE

Madame Patricia Bérard explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget général de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat de clôture de 1 318 940,70 euros.

Elle présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	21 479 678,26 €	18 693 650,95 €
Recettes de fonctionnement	21 479 678,26 €	22 593 416,28 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	3 899 765,33 €
Dépenses d'investissement	11 720 508,00 €	7 319 203,40 €
Recettes d'investissement	11 720 508,00 €	4 738 378,77 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT DEFICIT	0,00	-2 580 824,63 €
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>1 318 940,70 €</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 26, pour : 26)

### 2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE EAU - LA PLAGNE TARENTAISE

Monsieur Gilles Trésallet explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 196 061,87 euros.

Il présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	599 000,00 €	543 846,67 €
Recettes de fonctionnement	599 000,00 €	642 513,92 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT	0,00	98 667,25 €
Dépenses d'investissement	815 000,00 €	550 759,47 €
Recettes d'investissement	815 000,00 €	648 154,59 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT	0,00	97 394,62 €
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>196 061,87 €</b>

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise (Votants : 26, pour : 26)

### 3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Gilles Trésallet explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Assainissement de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat de clôture de 750 008,37 euros. Il présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	438 200,00 €	417 036,64 €
Recettes de fonctionnement	438 200,00 €	423 238,07 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	0,00	6 201,43 €
Dépenses d'investissement	853 000,00 €	108 167,65 €
Recettes d'investissement	853 000,00 €	851 974,59 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	0,00	<b>743 806,94 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	750 008,37 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise  
(Votants : 26, pour : 26)

### 4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Fabienne Astier explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise se termine sur un résultat global positif de 147 953,66 euros avec un excédent de 159 379,78 euros en fonctionnement et un déficit de 11 426,12 euros en investissement.

Elle présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	550 000,00 €	271 150,58 €
Recettes de fonctionnement	550 000,00 €	430 530,36 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	0,00	159 379,78 €
Dépenses d'investissement	380 400,00 €	162 222,67 €
Recettes d'investissement	380 400,00 €	150 796,55 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	0,00	<b>- 11 426,12 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	147 953,66 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise.  
(Votants : 26, pour : 26)

### 5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise se termine avec un excédent global de 29 675,16 euros. Elle présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget qui s'établit comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	209 000,00 €	105 879,62 €
Recettes de fonctionnement	209 000,00 €	126 157,26 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	0,00	20 277,64 €
Dépenses d'investissement	12 800,00 €	2 905,22 €
Recettes d'investissement	12 800,00 €	12 302,74 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	0,00	<b>9 397,52 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	29 675,16 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise.  
(Votants : 26, pour : 26)

### 6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Transports Publics de personnes de La Plagne Tarentaise se termine avec un résultat global de 47 521,57 €.

Elle présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	899 000,00 €	804 242,29 €
Recettes de fonctionnement	899 000,00 €	848 705,88 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	0,00	44 463,59 €
Dépenses d'investissement	10 900,00 €	7 733,50 €
Recettes d'investissement	10 900,00 €	10 791,48 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	0,00	<b>3 057,98 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	47 521,57 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe des Transports Publics de personnes de la commune de La Plagne Tarentaise.  
(Votants : 26, pour : 26)

## 7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS DE BELLENTRE

Madame Nathalie Benoit explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Bien du Revers de Belleentre se termine avec un résultat global de 29 001,02 euros. Elle présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	34 000,00 €	1 294,00 €
Recettes de fonctionnement	34 000,00 €	26 873,01 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT EXCEDENT</b>	0,00	25 579,01 €
Dépenses d'investissement	22 000,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	22 000,00 €	3 422,01 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	0,00	<b>3 422,01 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	29 001,02 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Biens du Revers de Belleentre. (Votants : 26, pour : 26)

## 8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe Lotissement de Montchavin se termine avec un résultat négatif de fonctionnement de -232 671,02 euros et un résultat excédentaire d'investissement de 232 683,81 euros, provenant essentiellement des opérations d'ordres liés aux variations des stocks, soit un résultat global excédentaire pour 2020 de 12,79 euros. Il présente ensuite le compte administratif 2020 de ce budget comme suit :

	Total Crédits 2020	CA 2020
Dépenses de fonctionnement	663 187,00 €	629 963,57 €
Recettes de fonctionnement	663 187,00 €	97 292,55 €
<b>RÉSULTAT FONCTIONNEMENT DEFICIT</b>	0,00	-232 671,02 €
Dépenses d'investissement	233 187,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement	233 187,00 €	232 683,81 €
<b>RÉSULTAT INVESTISSEMENT EXCEDENT</b>	0,00	<b>232 683,81 €</b>
<b>Total Fonctionnement + investissement</b>	<b>0,00</b>	12,79 €

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget annexe Lotissement de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 26, pour : 26)

Monsieur le maire réintègre la séance.

## 9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur. (Votants : 27, pour : 27)

## 10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET EAU DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget Eau de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur. (Votants : 27, pour : 27)

## 11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET ASSAINISSEMENT LA PLAGNE TARENTEAISE

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur. (Votants : 27, pour : 27)

## 12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget annexe des Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur. (Votants : 27, pour : 27)

## 13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE CINÉMAS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget annexe Cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur. (Votants : 27, pour : 27)

## 14. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget annexe Transport public de personnes de la commune de La Plagne Tarentaise dressé par le receveur. (Votants : 27, pour : 27)

## 15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET BIENS DU REVERS

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2020 du budget annexe Biens du Revers de Bellentre dressé par le receveur.

(Votants : 27, pour : 27)

## 16. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Les comptes de gestion étant conformes aux comptes administratifs présentés précédemment, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget annexe Lotissement de Montchavin de la commune de La Plagne Tarentaise dressés par le receveur.

(Votants : 27, pour : 27)

## 17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET GÉNÉRAL

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	3 899 765,33 €
Résultats d'Investissement	- 2 580 824,63 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	1 318 940,70 €

Pour le budget général 2020 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 1 318 940,70 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	3 899 765,33 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	674 181,29 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068) dont 644 759,41 € pour financer les restes à réaliser 2020 et 2 580 824, 63 € pour couvrir le déficit d'investissements 2021	3 225 584,04 €
Résultats d'Investissement	- 2 580 824,63 €
Résultat reporté d'Investissement (001) Déficit	- 2 580 824,63 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget Général telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET EAU

Monsieur Gilles Trésallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe Eau laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	98 667,25 €
Résultats d'Investissement	97 394,62 €

Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	196 061,87 €
---	--------------

Pour le budget annexe 2020 Eau de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 196 061,87 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	98 667,25 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	6 579,53 €
Réserve pour le financement des Investissement pour financer les restes à réaliser(1068)	92 087,72 €
Résultats d'Investissement	97 394,62 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	97 394,62 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget Eau telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 19. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles Trésallet expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe Assainissement laissent apparaître les montants suivants

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	6 201,43 €
Résultats d'Investissement	743 806,94 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	750 008,37 €

Pour le budget annexe 2020 Assainissement de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 750 008,37 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	6 201,43 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	6 201,43 €
Résultats d'Investissement	743 806,94 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	743 806,94 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget Assainissement telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 20. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Fabienne Astuer expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe Parkings laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	159 379,78 €
Résultats d'Investissement	- 11 426,12 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	147 953,66 €

Pour le budget annexe 2020 Parkings de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 147 953,66 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	159 379,78 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	59 379,78 €
Réserve pour le financement des investissements (1068) dont 61 986,00 € pour le financement des restes à réaliser	100 000,00 €
Résultats d'Investissement	- 11 426,12 €
Résultat reporté d'Investissement (001) - Déficit	- 11 426,12 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget annexe Parkings telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 21. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020: BUDGET ANNEXE DES CINÉMAS

Madame Evelyne Faggianelli expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 laissent apparaître les excédents suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	20 277,64 €
Résultats d'Investissement	9 397,52 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	29 675,16 €

Pour le budget annexe des Cinémas 2020 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 29 675,16 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	20 277,64 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	20 277,64 €
Résultats d'Investissement	9 397,52 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	9 397,52 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget annexe des Cinémas telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 22. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020: BUDGET ANNEXE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Madame Fabienne Astier expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	44 463,59 €
Résultats d'Investissement	3 057,98 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	47 521,57 €

Pour le budget annexe 2020 de la Régie de Transport Public de Personnes de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les 47 521,57 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	44 463,59 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	44 463,59 €
Résultats d'Investissement	3 057,98 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	3 057,98 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget annexe Transport Public de Personnes telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 23. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020: BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Madame Nathalie Benoit expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe des Biens du Revers de Bellentre laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	25 579,01 €
Résultats d'Investissement	3 422,01 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	29 001,02 €

Pour le budget annexe 2020 des Biens du Revers de Bellentre, il est proposé d'affecter les 29 001,02 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	25 579,01 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	25 579,01 €
Résultats d'Investissement	3 422,01 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	3 422,01 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget annexe Biens du Revers telles qu'elles lui sont présentées.

(Votants : 27, pour : 27)

## 24. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020: BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Daniel-Jean VENIAT expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2020 pour le Budget Annexe Lotissement de Montchavin laissent apparaître les montants suivants :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	- 232 671,02 €
Résultats d'Investissement	232 683,81 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	12,79 €

Pour le budget annexe 2020 Lotissement de Montchavin, il est proposé d'affecter les 12,79 euros de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	- 232 671,02 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	- 232 671,02 €
Résultats d'Investissement	232 683,81 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	232 683,81 €

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats de clôture 2020 du budget annexe Lotissement de Montchavin telles qu'elles lui sont présentées.  
(Votants : 27, pour : 27)

## 25. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2020 : BUDGET GÉNÉRAL LA PLAGNE TARENTEAISE

Madame Patricia Bérard expose au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2020 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2021, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de :

- 1 115 420,20 euros de dépenses à reporter
- 470 660,79 euros de recettes à reporter

Le conseil municipal approuve les montants « des restes à réaliser 2020 » en dépenses et recettes au budget général de La Plagne Tarentaise tels que présentés

(Votants : 27, pour : 27)

## 26. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2020 : BUDGET ANNEXE EAU - LA PLAGNE TARENTEAISE

Monsieur Gilles Tresallet présente au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2020 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2021, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 92 087,72 euros de dépenses à reporter.

Le conseil municipal approuve le montant « des restes à réaliser » 2020 en dépenses au budget annexe Eau de La Plagne Tarentaise tel qu'il lui est présenté.

(Votants : 27, pour : 27)

## 27. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2020 : BUDGET ANNEXE PARKINGS

Madame Fabienne Astier expose au conseil municipal que les engagements non soldés au 31 décembre 2020 et concernant des travaux dont la réalisation sera effective en 2021, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues, sont à prendre en compte pour un montant de 61 986,00 euros.

Le conseil municipal approuve le montant « des restes à réaliser » 2020 en dépenses au budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise tel que présenté.

(Votants : 27, pour : 27)

## 28. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2021

Madame Patricia Bérard rapporte que depuis la création de la commune nouvelle, des dispositions ont été adoptées, par le conseil municipal du 03 octobre 2016, afin d'harmoniser les taux sur une durée de 12 ans.

Elle propose donc pour 2021, de ne pas augmenter les taux communaux de la Fiscalité Directe Locale.

Elle précise qu'il faut tenir compte de la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales qui se traduit depuis le 1er janvier 2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes, les intercommunalités et le département sont compensés par l'affectation d'une fraction de la TVA nationale.

TAXES	TAUX 2021
Taxe d'habitation (réforme exonération en cours)	
Taxe foncière (bâti)	25,47 %
Taxe foncière (non bâti)	143,48 %
Taxe foncière (bâti)	29,45 %

Monsieur le maire précise que ces taux sont identiques à ceux de l'année 2020.

Le conseil municipal approuve les taux des contributions directes locales 2021 tels que présentés

(Votants : 27, pour : 27)

## 29. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2021

Madame Patricia Bérard rappelle que le budget 2021 de la Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au conseil municipal du 05 janvier 2021, et validé lors de la commission des finances du 21 janvier 2021.

Ce prospectif est issu des propositions des commissions thématiques. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions des finances et des commissions thématiques et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Madame Patricia Bérard demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2021 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 18 307 174,00 euros sont prévus en dépenses et 18 307 174,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 10 379 950,00 euros sont prévus en dépenses 10 379 950,00 euros sont prévus en recettes.

*Monsieur Richard Broche demande à monsieur le maire s'il n'aurait pas été plus judicieux de reporter le vote du budget, en attendant plus d'informations sur les aides financières en faveur des collectivités annoncées par le Gouvernement. Il s'étonne que les communes n'aient pas proposé des budgets de fonctionnement en déficit afin d'alerter les services de l'Etat. Monsieur Richard BROCHE remarque que le budget de fonctionnement est toujours de 18 307 174 euros, alors que lors de la commission finances de fin janvier, il manquait 1,5 million d'euros de recettes pour combler cette différence.*

*Il ajoute qu'au vu de tous ces éléments et des incertitudes quant aux montants des recettes annoncées, il paraît compliqué de voter le budget général 2021 tel que présenté car ce budget n'est, selon lui, pas sincère.*

*Monsieur le maire lui explique que la commune est obligée de présenter le budget de fonctionnement 2021 en rapport à l'année 2020 avec un budget équilibré afin d'éviter que la préfecture ne saisisse la chambre régionale des comptes. Il ajoute que toutes les collectivités de montagne ont fait de même.*

*Il précise également que l'Etat a annoncé que les pertes financières liées aux fermetures des remontées mécaniques et à la baisse de collecte des taxes de séjour seraient compensées à 100%. Cette compensation sera aussi applicable sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) relatifs aux frais notariaux.*

*Monsieur le maire insiste sur la nécessité de voter impérativement ce budget avant fin mars. Il précise qu'effectivement le vote du budget général aurait pu être reporté d'un mois, étant donné que le conseil municipal se réunit en février et en mars mais aucune clause de revoyure n'est certaine d'ici là par les services de l'Etat.*

*Monsieur Richard BROCHE souligne qu'en cas d'absence d'indemnisation des communes par l'Etat, se posera également le problème du financement des budgets au Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP).*

*Il souhaiterait donc que le budget de fonctionnement soit re-travaillé en conséquence.*

*Monsieur le maire lui indique que des restrictions budgétaires ont déjà été faites, notamment en ce qui concerne l'embauche saisonnière, les vacances, les consommations extérieures, les commandes, etc... Il ajoute que les années à venir risquent d'être difficiles pour tous.*

*Suite à l'interrogation de madame Isabelle Girod Gedda sur la différence entre le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) voté et le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) présenté quelques heures avant ce conseil municipal, avec par exemple la disparition de la déviation de Macot, monsieur le maire lui explique qu'entre l'approbation du DOB et la présentation du PPI, demeurerait l'espoir que le Gouvernement autorise l'ouverture des remontées mécaniques en février (40% du chiffre d'affaires). Cela explique la découpe faite en investissement. De plus, le laps de temps entre le vote du DOB et cette séance, ne permettait pas de présenter au préalable ce nouveau PPI à tous les élus.*

*Monsieur le maire précise qu'une totale transparence a été appliquée à l'ensemble du conseil municipal.*

*Monsieur le directeur général des services ajoute que ce PPI avait été présenté lors de la commission finances et que l'ensemble des documents demandés par le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » leur ont été envoyés.*

Le conseil municipal approuve le budget Général 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 18 307 174,00 euros en fonctionnement et 10 379 950,00 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 22, contre : 5 - Richard BROCHE, Robert ASTIER, Guy PELLICIER, Isabelle Girod Gedda et Maryse BUTHOD)

### **30. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2021**

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le détail du budget a été débattu lors du Conseil d'Exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Monsieur Gilles Tresallet demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Eau 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 611 433,00 euros sont prévus en dépenses et 611 433,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 919 100,00 euros sont prévus en dépenses et 919 100,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe eau 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 611 433,00 euros en fonctionnement et 919 100,00 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 23, contre : 4 – Robert ASTIER, Guy PELLICIER, Isabelle GIROD GEDDA et Maryse BUTHOD).

### **31. VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur Gilles Tresallet rappelle que le détail du budget a été débattu lors du Conseil d'Exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Monsieur Gilles Tresallet demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de l'Assainissement pour 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 408 000,00 euros sont prévus en recettes et 408 000,00 euros sont prévus en dépenses

- En investissement : 867 200,00 euros sont prévus en recettes et 867 200,00 euros sont prévus en dépenses

Le conseil municipal approuve le budget annexe assainissement 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 408 000,00 euros en fonctionnement et 867 200,00 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 24, contre : 3 – Guy PELLICER, Isabelle GIROD GEDDA et Maryse BUTHOD)

### **32. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2021**

Madame Fabienne Astier rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Madame Fabienne Astier demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Parkings pour 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 341 000,00 euros sont prévus en dépenses et 341 000,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 259 320,00 euros sont prévus en dépenses et 259 320,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Parkings 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 341 000,00 euros en fonctionnement et 259 320,00 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 25, contre : 2 - Isabelle GIROD GEDDA et Maryse BUTHOD)

### **33. VOTE DU BUDGET ANNEXE CINÉMAS 2021**

Madame Evelyne Faggianelli rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Madame Evelyne Faggianelli demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe Cinémas pour 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 140 000,00 euros sont prévus en dépenses et 140 000,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 11 500,00 euros sont prévus en dépenses et 11 500,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe Cinémas 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 140 000,00 euros en fonctionnement et 11 500,00 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 25, contre : 2 - Isabelle GIROD GEDDA et Maryse BUTHOD)

### **34. VOTE DU BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES 2021**

Madame Fabienne Astier rappelle que le détail du budget a été débattu lors du conseil d'exploitation et des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Madame Fabienne Astier demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe de la Régie de Transport Public de Personnes pour 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 744 500,00 euros sont prévus en dépenses et 744 500,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 6 800,00 euros sont prévus en dépenses et 6 800,00 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe de la régie de transport public de personnes 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 744 500,00 euros en fonctionnement et 6 800,00 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 25, contre : 2 - Isabelle GIROD GEDDA et Maryse BUTHOD)

## 35. VOTE DU BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS 2021

Madame Nathalie Benoit rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Madame Nathalie Benoit demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Biens du Revers pour 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 32 900,00 euros sont prévus en dépenses et 32 900,00 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 25 820,00 euros sont prévus en dépenses et 25 820,00 euros sont prévus en recettes

*Madame Maryse Buthod interpelle monsieur le maire sur deux mails restés sans réponse relatifs au détail des travaux du chalet de Bellecôte et du montant des subventions accordées.*

*Monsieur le maire l'explique par le fait que les demandes de subventions ne sont pas en accord avec les travaux réalisés.*

*Il ajoute qu'étant donné le non-respect du cahier des charges, il est fort probable que la collectivité soit dans l'obligation d'assumer entièrement l'investissement pour ce chalet, ainsi que celui du Carrolet.*

*Monsieur Robert Astier s'étonne que la personne en charge du suivi de ce chantier ne s'en soit pas aperçu auparavant.*

*Monsieur le maire signale que lors du lancement de ce projet, les élus de Bellentre s'en occupaient intégralement.*

*Le conseil municipal approuve le budget annexe biens du Revers 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 32 900,00 euros en fonctionnement et 25 820,00 euros en investissement. (Votants : 27, pour : 27)*

## 36. VOTE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN 2021

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le budget annexe 2021 du Lotissement de Montchavin a été élaboré à partir des éléments techniques issus des différentes réunions préparatoires, ainsi que des éléments financiers du projet initial intégré dans la prospective présentée dans le cadre du DOB au conseil municipal du 05 janvier 2021.

Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions de finances, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions.

Monsieur Daniel-Jean Vénoat demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe du Lotissement de Montchavin 2021 ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 322 683,81 euros sont prévus en dépenses et 322 683,81 euros sont prévus en recettes
- En investissement : 232 683,81 euros sont prévus en dépenses et 232 683,81 euros sont prévus en recettes

Le conseil municipal approuve le budget annexe du Lotisse-

ment de Montchavin 2021 de la commune de La Plagne Tarentaise qui s'élève à 322 683,81 euros en fonctionnement et 232 683,81 euros en investissement.

(Votants : 27, pour : 27)

## 37. MODIFICATION DES TARIFS DE POLICE DE VOIRIE

Madame Fabienne Astier informe le conseil municipal que suite à la délibération n°2020-272 du 1er décembre 2020 fixant les tarifs des différents services municipaux, il convient de mettre en place un tarif pour les commerçants non sédentaires qui souhaitent exercer leur activité dans les hameaux, en dehors des emplacements du marché hivernal de Plagne Centre et des marchés estivaux de Montchavin et La Cote d'Aime. Elle précise que l'installation de ces commerces ambulants est interdite dans les villages où sont déjà implantés un ou plusieurs commerces alimentaires sédentaires.

Madame Fabienne Astier présente les nouvelles tarifications comme suit :

- Abonnement journalier occasionnel 20 euros, avec ou sans branchement électrique.

- Abonnement mensuel (3 jours par semaine maxi 12 mois) 70 euros, avec ou sans branchement électrique.

- Abonnement mensuel (supérieur à 3 jours par semaine) 150 euros, avec ou sans branchement électrique

Elle propose, également, de modifier la délibération 2018-269 portant tarification de la caution pour l'installation des camions aménagés du parking des mines, de 400 euros à 390 euros.

De plus, au vu de l'afflux de camping-cars au caravaneige de Plagne Villages, il convient de voter un tarif de 16 euros par jour pour le stationnement de ces véhicules en attente d'une place dédiée.

Enfin, madame Fabienne Astier rappelle que suite à la création d'un stationnement réservé aux commerçants de restaurants d'altitude aux Coches, il est nécessaire de voter une tarification de 265 euros par emplacement.

Le conseil municipal approuve les tarifs tels que présentés.

(Votants : 27, pour : 27)

## Administration générale

### 38. APPROBATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRI ET EXTRASCOLAIRE

Madame Christiane Charrière explique la nécessité d'harmoniser la participation familiale pour l'ensemble des restaurants scolaires de la Plagne Tar<sup>2</sup>entaise dès le retour des vacances scolaires de février 2021.

Le tarif proposé est de 4,15 euros par repas et 1,50 euros en cas de PAI

Le conseil municipal valide les modifications du règlement intérieur péri et extrascolaire.

(Votants : 27, pour : 27)

### 39. DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS DE LA COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PLAGNE TAREN-TAISE

Monsieur Jean-Louis Silvestre informe le conseil municipal que suite à l'appel à candidature lancé par voie d'affichage, afin de désigner les membres extérieurs au sein de la population n'appartenant pas au conseil municipal pour intégrer la commission développement durable, huit candidatures ont été reçues.

Le conseil municipal valide la nomination comme membres extérieurs de la commission développement durable de la Plagne Tarentaise des personnes suivantes :

- Madame Nadine COLLOMB
  - Monsieur Serge DOBIAS
  - Monsieur Jean-François GUY
  - Monsieur Matthieu LE GALL
  - Monsieur Quentin MALESIEUX
  - Madame Corinne NOTARI
  - Monsieur Stéphane POLLAK
  - Monsieur Bruno TOLON
- (Votants : 27, pour : 27)

## 40. PROJET FUSION ÉCOLES BELLENTRE - BONCONSEIL

Madame Christiane Charrière explique que la fusion de l'école maternelle de Bonconseil et de l'école élémentaire de Belleentre peut donner plus de mutualisation des moyens, du matériel et des personnes, un côté plus sécuritaire et une facilité pour les parents ayant des enfants scolarisés dans les deux écoles.

Elle précise que ladite école sera implantée à Belleentre dans les locaux actuels de l'école existante avec un programme d'extension.

Cette fusion pourra être opérée sous réserve de la faisabilité des travaux nécessaires durant l'été 2021.

Madame Isabelle Girod Gedda demande ce qu'il en est du projet de Maison d'Assistante Maternelle (MAM) et émet le souhait que le bâtiment de Bonconseil soit dédié au secteur enfance.

Madame Christiane Charrière souligne que l'idée d'utiliser ce bâtiment pour créer une MAM est toujours d'actualité, mais qu'auparavant, plusieurs normes doivent être vérifiées avec le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le conseil municipal approuve la fusion de l'école maternelle de Bonconseil et l'école élémentaire de Belleentre en une seule entité à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

(Votants : 27, pour : 26, contre : 1 – Guy PELLICIER)

## Ressources humaines

### 41. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAL AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur Daniel-Jean Véniat relate que compte tenu des nécessités du service, il convient de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021. Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Il précise que les agents concernés remplissent les conditions nécessaires d'ancienneté et que leur nomination est subordonnée à leur inscription au tableau d'avancement de grade, établi après arrêté des lignes directrices de gestion.

Dans ce cadre et après avis favorable de la commission des ressources humaines du 19 janvier 2021, monsieur Daniel-Jean Véniat propose au conseil municipal d'approuver les transformations de postes suivantes :

Grades détenus	Grades d'avancements
Ingénieur à temps complet	Ingénieur principal à temps complet
Rédacteur principal de 2e classe à temps complet	Rédacteur principal de 1er classe à temps complet

2 postes d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet	2 postes d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
ATSEM principal de 2e classe à temps non complet à raison de 33,57 heures hebdomadaires	ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 33,57 heures hebdomadaires
Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires	Adjoint d'animation principal de 2e classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdo
Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal de 2e classe à temps complet (à compter du 28/09/21)
Agent de maîtrise à temps complet	Agent de maîtrise principal à temps complet (à compter du 27/11/21)

Le conseil municipal approuve au titre des avancements de grade les créations/suppressions des postes susmentionnés et valide la modification du tableau des effectifs qui en résulte pour l'année 2021.

(Votants : 27, pour : 27)

### 42. CHANGEMENT DE SERVICE ET REFACTURATION À LA RÉGIE DE TRANSPORT – HIVER 2020-2021

Madame Fabienne Astier rappelle la création en 2018 d'une régie de transport public dotée de l'autonomie financière.

Elle informe le conseil municipal de la candidature au poste de chauffeur de cette régie de deux agents des services techniques, à temps complet pour la saison hivernale 2020/2021. Madame Fabienne Astier précise qu'à ce titre, la comptabilisation du salaire des agents conduira au remboursement par la Régie de la rémunération des agents à due proportion afin que la totalité des dépenses de personnel de ce service soit retracée au budget annexe.

Le conseil municipal approuve l'affectation de ces agents à la régie de transport pour exercer les fonctions de chauffeur de navettes à hauteur de 35 heures hebdomadaires pour la saison hivernale 2020/2021.

(Votants : 27, pour : 27)

### 43. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT AVEC LA COMMUNE DE SAINT JORIOZ DANS LE CADRE DU RECRUTEMENT PAR VOIE DE MUTATION

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que la commune a recruté par voie de mutation un agent de la mairie de Saint-Jorioz qui possède un compte épargne temps. En application de la réglementation, cet agent a conservé les droits à congé acquis au sein de cette commune, soit 18 jours au total, à la charge de la commune de La Plagne Tarentaise d'en assurer maintenant la gestion.

Il ajoute qu'afin d'être indemnisé du montant de ce transfert de charge, il convient de fixer les modalités financières de reprise du compte épargne temps avec la commune de Saint-Jorioz

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de transfert de droit à congé avec la commune précitée.

(Votants : 27, pour : 27)

#### **44. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE**

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune des charges financières, par nature imprévisibles, et que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance.

Il précise que les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, du fait de la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public et des garanties plus sécurisées.

Le conseil municipal décide de mandater le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription, à compter du 1er janvier 2022 d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

(Votants : 27, pour : 27)

#### **45. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE — MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE**

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que l'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires, prévoit que l'Etat, les régions, les départements, les communes et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Le conseil municipal décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance ».

Pour ce faire, il mandate le centre de gestion de la Savoie afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation.

(Votants : 27, pour : 27)

#### **46. AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE À L'ADHÉSION À LA MISSION DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE**

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que l'article 22 bis de Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que le centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire.

Dans la pratique, il résulte du bilan qui a été établi sur les procédures de médiation intervenues au cours de la période expérimentale, qu'une très large majorité de litiges a pu être ré-

solue à l'amiable, sans coûts pour les collectivités et dans des délais réduits par rapport à ceux habituellement nécessaires à la justice administrative.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que la convention d'adhésion dédiée, signée avec le CDG 73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020 et qu'il convient désormais de signer un avenant afin de prolonger l'expérimentation, jusqu'à son terme, soit au 31 décembre 2021.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention avec le CDG 73 tel que présenté.

(Votants : 27, pour : 27)

#### **47. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-091 INSTITUANT LE TÉLÉTRAVAIL**

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Monsieur Daniel-Jean Véniat propose de modifier l'article 1 de la délibération n° 2019-091 instituant le télétravail afin de tenir compte du changement de grade de l'agent en charge du SIG. Ainsi les activités concernées par le télétravail sont modifiées afin d'inclure la filière technique et le grade des ingénieurs territoriaux.

Le conseil municipal décide de modifier la délibération n°2019-091 instituant le télétravail telle que présentée.

(Votants : 27, pour : 27)

#### **48. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020-281 PORTANT EXTENSION DU RIFSEEP**

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que la délibération n°2020-281 prise le 1er décembre 2020, portant sur l'extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) comporte une erreur de référence.

Il explique qu'il s'agit de la délibération 2018-011 instituant le RIFSEEP qui prend en compte le grade des adjoints techniques, et que c'est celle-ci qui doit être modifiée pour la reprise d'un agent de l'office de gestion de Montchavin les Coches, au grade d'adjoint technique, logé au camping de Montchavin.

Le conseil municipal décide de modifier ladite délibération.

(Votants : 27, pour : 27)

#### **49. SUPPRESSION DE POSTES SUITE À RÉORGANISATION DES SERVICES ET MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que compte tenu de la création d'un poste d'attaché territorial et de l'intégration directe sur ce poste de madame la Directrice Générale Adjointe en charge du service social, enfance, jeunesse, culture et patrimoine, il convient de supprimer l'emploi d'éducateur de jeunes enfants 1ère classe occupé précédemment par l'agent. Il ajoute que la modification du nombre d'heures d'un poste d'adjoint d'animation et la création d'un emploi à temps non complet d'adjoint d'animation suite à la réorganisation du service, implique de supprimer le poste d'adjoint d'animation, à temps complet devenu vacant, au sein du service social, enfance jeunesse.

Le conseil municipal approuve les suppressions d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet et d'un poste d'éducateur de jeunes enfants 1ère classe à temps complet, à compter du 02 février 2021.

(Votants : 27, pour : 27)

## 50. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE CHEF D'ÉQUIPE DU PÔLE VOIRIE À TEMPS COMPLET

Monsieur Henri Beltrami explique que compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de créer un poste pour pourvoir à son remplacement au sein des services techniques. L'agent occupera les fonctions de chef d'équipe du pôle voirie, ses missions principales seront les suivantes :

- Encadrer, organiser, piloter et conduire les missions et activités de l'équipe voirie en lien avec l'entretien de la voirie communale, dans le respect des règles de sécurité,
- Planifier et coordonner les chantiers réalisés en régie ou par des entreprises,
- Analyser et proposer des solutions techniques et financières,
- Contrôler et vérifier la signalisation et le respect des clauses de prévention et de sécurité sur les chantiers,

Le conseil municipal approuve, la création d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à partir du 02 février 2021 et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal au 31 mars 2021.

(Votants : 27, pour : 27)

## Travaux

### 51. PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Monsieur Henri Beltrami informe le conseil municipal qu'afin de faire face aux contraintes liées au déneigement, aux règles de circulation, ainsi que d'apporter une connaissance aux habitants des objectifs en matière de déneigement de la collectivité, il convient d'établir un plan de viabilité hivernale permettant de préciser les moyens et l'organisation du déneigement, mais aussi de fixer les règles et les priorités de déneigement. Il précise que les plans de déneigement indiquent les priorités de déneigement des axes, les zones déneigées de manière manuelle et les axes non déneigés par la collectivité.

Suite à l'interrogation de monsieur Robert Astier concernant le plan de déneigement du secteur n°2, monsieur le maire lui explique qu'auparavant l'engin situé à la Roche du haut déneigeait ce secteur, ainsi que Plangagnant et l'accès à la piste de bobsleigh, ce qui représentait une très longue distance.

C'est pourquoi désormais, une machine déneige Plangagnant et la Roche du bas et une autre effectue les secteurs de Plagne 1800, La Roche du haut et l'accès à la piste de bobsleigh.

Le conseil municipal valide le plan de viabilité hivernale et les plans de déneigement associés.

(Votants : 27, pour : 27)

## Urbanisme Foncier

### 52. RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SAINT JEAN EDUCATION : ÉCHANGE D'UNE PARCELLE COMMUNALE ISSUE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UNE PARTIE DE LA PARCELLE 038 E N° 765P APPARTENANT À L'ASSOCIATION ST JEAN EDUCATION ET SITUÉES À MONTORLIN

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que suite à la demande de l'Association St Jean Education, la commune a accepté d'échanger une parcelle communale issue du domaine public avec une partie de la parcelle 038 section E n° 765p appartenant à l'Association St Jean Education situées au village de Montorlin, Bellentre.

Il précise que cet échange devra se faire par une double vente étant donné que la parcelle communale échangée est issue d'un déclassement du domaine public.

Le conseil municipal approuve la désaffectation et le déclassement du délaissé du domaine public au droit de la parcelle 038 E 745, tel que présenté sur le plan annexé.

Il approuve également l'échange sans soulte par une double vente entre la commune et l'Association St Jean Education, de 12 m<sup>2</sup> issus du Domaine Public au droit des parcelles cadastrées 038 E 745 et 038 E 766 avec 12 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 038 E 765, appartenant à l'Association St Jean Education situées au village de Montorlin.

(Votants : 27, pour : 26, contre : 1 – Pierre OUGIER)

### 53. CESSION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE 038 E 2060 SITUÉES À MONTORLIN, À L'ASSOCIATION SAINT JEAN EDUCATION

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe le conseil municipal qu'afin de créer un ensemble immobilier cohérent pour vendre son bien, l'Association Saint Jean Education a également sollicité la commune pour acquérir la parcelle communale cadastrée 038 E n° 2060, située au Village de Montorlin, Bellentre.

Pour y donner suite, la commune a pris attache auprès du service d'évaluation des Domaines.

Monsieur le maire ajoute que l'Association a par ailleurs déjà trouvé un acquéreur.

Le conseil municipal valide la cession par la commune, au prix de 100,00 €/m<sup>2</sup>, toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 038 E n° 2060 située sur la commune déléguée de Bellentre, au bénéfice de ladite association.

(Votants : 27, pour : 26, contre : 1 – Pierre OUGIER)

### 54. CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE 150 N N° 1353 À MADAME TURCAUD ELISE ET MONSIEUR SALAUN HUGO

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que suite de la demande de Madame Turcaud et Monsieur Salaun, la commune a accepté de leur céder une partie de la parcelle communale cadastrée 150 section n° 1353, située Plagne 1800 et voisine de leur parcelle cadastrée 150 section N n°1255.

Le prix proposé est conforme à l'évaluation des Domaines.

Le conseil municipal approuve la cession par la commune, au prix de 300,00 €/m<sup>2</sup>, toutes indemnités comprises, d'une emprise d'environ 80 m<sup>2</sup> d'une partie de la parcelle communale cadastrée 150 section N n°1353 au bénéfice de Madame Turcaud et Monsieur Salaun leur permettant l'agrandissement du bâtiment existant situé sur la parcelle voisine.

(Votants : 27, pour : 27)

### 55. PROJET D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES – LES COCHES « OBSERVATOIRE HAUT » - ATTRIBUTION DU LOT B À LA SCI LES 3 NUANCES

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la délibération n° 2020-077 du 10 février 2020 relative à l'appel à projets pour mettre à disposition un tènement foncier situé sur la station de Montchavin les Coches, en zone Utdz du plan local d'urbanisme (zone d'hébergement touristique).

Cette mise à disposition devant prendre la forme d'un bail à construction, implique pour les candidats de proposer un prix de location annuel sur une durée de 50 ou 99 ans du bien correspondant à sa valeur vénale à la date de remise des offres.

Il informe le conseil municipal que le dossier reçu en mairie de la SCI Les 3 Nuances pour la construction de chalets sur le lot B répond aux critères définis dans le programme et règlement de consultation de l'appel à candidatures, à savoir la construction de 4 chalets indépendants haut de gamme, pour une durée de 99 ans et dont le loyer s'élève à 8139 €/an, soit 805 800 euros sur 99 ans.

Monsieur Daniel-Jean Véniat présente ensuite le découpage de la zone avec le plan de division et précise que pour permettre une implantation optimale des chalets, une convention de cour commune sera instaurée sur le lot 1.

Le conseil municipal approuve la candidature de la SCI Les 3 Nuances et décide de lui attribuer le lot B du projet d'hébergements touristiques Les Coches « Observatoire Haut ». (Votants : 27, pour : 27)

## 56. AVENANT À LA PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE ACTÉE ENTRE LA COMMUNE ET SAVOISIENNE HABITAT DANS LE CADRE DU LOTISSEMENT « LE PANORAMA »

Monsieur Daniel-Jean Véniat explique que par délibération n° 2020-073 du 10 février 2020, le conseil municipal a approuvé la vente à la société Savoisienn Habitat des lots 1 à 3 issus de la parcelle cadastrée 038 AE 1 permettant la réalisation de 20 logements au prix de 130 000 € forfaitaire HT. La promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives a été signée le 11 mars 2020.

Depuis, pour des raisons techniques et sanitaires liées à la COVID-19, la société Savoisienn Habitat se voit dans l'obligation de modifier le planning pressenti lors de la signature de la promesse de vente.

Afin de mettre en œuvre une démarche cohérente du projet, il est proposé de faire établir un avenant à la promesse unilatérale de vente du 11 mars 2020, et de modifier le phasage pour la construction des bâtiments.

Il précise qu'il convient également d'apporter une modification concernant la condition suspensive d'obtention des permis de construire.

La promesse est signée sous la condition qu'il soit délivré à la société Savoisienn Habitat un ou des permis de construire pour l'édification de 2 bâtiments pour une surface plancher totale de 1380m<sup>2</sup> à 1525m<sup>2</sup> maximum pour l'ensemble.

Le conseil municipal approuve la passation d'un avenant actant ce nouveau phasage pour la construction des bâtiments et modifiant les conditions suspensives d'obtention des permis de construire.

(Votants : 27, pour : 27)

## Questions orales

### TAXE DE SÉJOUR

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche interroge monsieur le maire sur l'affectation du produit de la taxe de séjour et notamment les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la collectivité.

Le groupe ajoute que conformément à l'article R2333-45 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les recettes procurées par ces taxes et l'emploi de ces dernières à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique doivent figurer dans un état annexe au compte administratif. Monsieur le maire explique que les produits de la taxe de séjour peuvent être répartis soit intégralement pour des produits touristiques au sein du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne (SIGP), qui dispose de la compétence tourisme

; soit en partie ou totalement dédiée pour des projets touristiques viables pour le développement et la valorisation du tourisme d'altitude ou dans les villages.

Monsieur Richard Broche indique qu'il aurait souhaité que cette répartition soit visible sur le budget.

Monsieur le maire précise que cette affectation sera mentionnée sur la partie compétence tourisme.

Madame Isabelle Girod Gedda indique que ce montant ne doit pas figurer en investissement et demande s'il est possible de l'injecter, par exemple, pour le fonctionnement des navettes.

Monsieur le maire souligne que cette somme est destinée à promouvoir le territoire et qu'effectivement, il est possible d'affecter les recettes de la taxe de séjour pour le fonctionnement de la régie de transport public de personnes.

Suite à l'interrogation de Madame Isabelle Girod Gedda au sujet du fléchage de la taxe séjour sur le budget, monsieur le maire explique que cela n'a aucune incidence sur les aides de l'Etat.

En effet, la taxe de séjour est compensée à 100%, sans avoir à justifier de son utilisation. Par conséquent, il n'y a aucune obligation d'avoir un fléchage défini de cette taxe, mais il est souhaitable qu'elle reste à usage touristique.

### VÉHICULES COMMUNAUX

Au vu du contexte financier actuellement préoccupant en raison de la crise sanitaire, le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard BROCHE fait remarquer à monsieur le maire la nécessité de rechercher des économies dans le budget de fonctionnement. C'est pourquoi, il demande à ce que soit étudiée une rationalisation de l'utilisation des véhicules communaux sur le territoire de la commune.

Monsieur le maire affirme être en accord sur ce point et demande à monsieur Henri BELTRAMI, élu en charge des travaux, d'optimiser les déplacements sur le territoire des agents des services techniques, qui sont le plus présents sur le terrain.

Il précise, cependant, que la crise sanitaire actuelle ne permet pas, dans l'immédiat, de regrouper trop d'employés par véhicule, mais qu'une réflexion particulière doit être lancée sur ces déplacements.

Monsieur Richard BROCHE propose son aide à monsieur Henri BELTRAMI pour étudier la mise en œuvre de cette rationalisation.

## Divers

### GITE SOLIDAIRE

Suite à la demande de monsieur le maire, madame Evelyne Faggianelli et madame Isabelle De Miscault ont rencontré la présidente de l'association « Nature, Création et Expression » concernant son projet de création d'un gîte solidaire sur la commune de Landry.

Madame Isabelle De Miscault explique que ce gîte permettrait à des personnes fragiles ou en situation de handicap de se reposer et se ressourcer. Les aidants sont aussi concernés par ce projet. Diverses activités seraient également organisées (randonnées, art, expression corporelle, etc...) sur une durée de 7 jours environ.

Elle ajoute que ce gîte serait créé au sein d'un bâtiment appartenant à la présidente de l'association. Ce bien étant à l'état brut actuellement, cette dernière sollicite la commune afin de lui apporter une aide financière pour la réhabilitation de cette partie (150 000 €).

Madame Isabelle De Miscault précise que cette association peut compter sur le soutien financier de l'Europe mais qu'avec la participation des communes, elle pourrait obtenir une aide plus élevée de la part du programme LEADER.

Monsieur le maire relate qu'avec ce programme, elle peut solliciter une aide financière à hauteur de 40 000 euros à la commune.

De plus, il souligne que ce projet d'action sociale relève des compétences de la commune de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA), et que la commune n'aurait pas de retour direct sur cet investissement, étant donné que la commune de Landry ne fait pas partie du territoire de La Plagne Tarentaise.

Madame Evelyne Faggianelli ajoute que les Gites de France accordent également leur soutien à ce type de projet et que, par conséquent, elle peut également accueillir des familles souhaitant uniquement se reposer.

Monsieur le maire indique qu'il évoquera le sujet avec Lucien Spigarelli, président de la COVA.

Monsieur le maire clôture la séance à 21h15.

# TRIBUNE DES GROUPES

## AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous,

Lors du dernier conseil municipal, le vote du budget était à l'ordre du jour. Tout d'abord, il est important de préciser que le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été modifié après le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) acté en Janvier : Il est entre autres à noter la suppression de la déviation de Mâcot et le décalage de projets stations dont l'aménagement de La Place des Carreaux aux Coches (rien avant 2023). Richard Broche au nom de notre groupe, a formulé plusieurs questions et remarques : La question du report du vote du budget a été posée, puisque la date limite est le 31 mars, permettant d'attendre le détail des aides possibles de l'Etat. A ce jour, le budget présenté indique des recettes hypothétiques relatives au fonctionnement normal de notre station : taxes et redevance remontées mécaniques, taxe de séjour... Richard Broche a rappelé deux points importants : Le budget de fonctionnement doit s'équilibrer avec les recettes et si le budget du SIGP était mis en difficulté, il devrait être compensé par les communes membres. Compte tenu de ce qui précède, quid du principe de sincérité budgétaire qui interdit de sous-estimer les charges et de surestimer les recettes ? Monsieur Le Maire a indiqué comprendre nos cinq votes contre. Nous avons également posé deux questions orales : 1°Le produit de la taxe de séjour doit être affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique. Il doit figurer dans un état annexe au compte administratif (article R2333-45 du CGCT). Nous avons demandé communication de cet état deux fois en janvier, sans succès. Monsieur Le Maire nous a clairement indiqué qu'il n'y avait pas «de fléchage » mais que cette somme doit être affectée au tourisme (investissement ou fonctionnement). Suite à notre remarque, il n'a pas écarté qu'elle soit attribuée au fonctionnement des navettes inter-stations. 2°Conformément à nos engagements, et dans le contexte financier actuellement préoccupant en raison de la crise sanitaire, nous devons rechercher des économies dans notre budget de fonctionnement. Aussi, nous souhaitons que soit étudiée une rationalisation de l'utilisation de nos véhicules communaux. Monsieur Le Maire dit partagé cette position et demande aux membres de sa majorité d'être vigilants. Richard Broche se propose de participer à toute démarche qui irait dans le sens de cette rationalisation.

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier  
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

## LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Malgré la crise, continuons de travailler au service de tous !

Le dernier conseil municipal a été l'occasion de procéder au vote du budget communal. Comme nous l'avions indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, celui-ci est particulièrement prudent et les mauvaises nouvelles de ces dernières semaines nous amènent à être particulièrement vigilants sur ce point. Avec une baisse historique de 4 millions d'euros de nos recettes de fonctionnement, ce budget a d'ores et déjà intégré une partie du manque à gagner lié à la fermeture des remontées mécaniques. Il sera retravaillé quand nous aurons plus d'informations du gouvernement sur le filet de sécurité qui nous est promis.

Des économies sans précédent sont nécessaires sur les budgets de nos partenaires, OTGP, mais aussi associations, ainsi que sur le fonctionnement communal. Les services sont d'ores et déjà invités à réfléchir ensemble à moins dépenser et à proposer toutes les démarches qui peuvent aller dans ce sens.

Mais ce budget se veut aussi volontaire avec le vote des crédits nécessaires à l'épicerie bibliothèque de Bellentre, à la construction du réservoir d'eau de la Côte d'Aime ou à la rénovation de la salle omnisport de Plagne centre. Des travaux de rénovation de bâtiments communaux sont aussi envisagés pour conserver à notre patrimoine sa valeur. De même, la saison culturelle musi'Plagne a été préservée pour permettre à chacun, habitant comme visiteur, de disposer d'une offre culturelle à la hauteur. Ainsi, cet été, nous aurons notamment le plaisir d'accueillir les événements suivants :

- 5 juin : criterium du Dauphiné Libéré à Plagne Villages
- Musi'Plagne : un concert tous les mercredis durant les mois de juillet et août, avec de belles surprises le 14 juillet et le 4 août
- 3 festivals : contes ; magie ; musique du monde
- Championnats de France de canoë kayak et coupe du monde de course d'orientation
- Et bien sûr, nos événements récurrents de musique baroque et de compétitions sportives, et d'autres surprises...

# LA PLAGNE



## La Plagne - ville d'arrivée de la 7e étape du critérium du Dauphiné

Le critérium du Dauphiné qui aura lieu du 30 mai au 06 juin 2021 fera une étape sur notre territoire, en arrivant à La Plagne.

Pour tous les fans de vélo, nous vous donnons rendez-vous le **05 juin 2021** pour le passage et l'arrivée de la 7e étape du critérium du Dauphiné.

L'étape 7, l'avant-dernière étape, partira de Saint Martin Le Vinoux, passera par Albertville, Le Beaufortain, le Cormet de Roselend, Bourg Saint Maurice et arrivera à La Plagne. (secteur Plagne Villages)

Le Critérium du Dauphiné, un concentré de montagne !

Des informations seront communiquées prochainement sur la sécurisation de l'étape et les contraintes de la fermeture des routes.



## POUR UN MONDE D'APRÈS... MEILLEUR !

Votre commune s'engage sur la voie du «développement durable». Dans ce but et afin de vous aider à prendre cette voie, vous trouverez chaque mois dans ce bulletin, des conseils ou des idées à concrétiser chez vous ! N'hésitez pas à nous soumettre vos interrogations ou vos suggestions ! A bientôt ....Dans le nouveau monde !

### Le saviez vous ?

Saviez-vous que pour éviter la pollution de l'eau, il faut limiter nos émissions de micropolluants dans l'air ?

*La recherche et la réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RDSE) est un des moyens pour répondre aux objectifs de la directive cadre sur l'eau et retrouver un bon état des masses d'eau en Europe.*

Le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne a donc enclenché cette action.

Parmi les micropolluants retrouvés dans les eaux usées acheminées à l'unité de dépollution d'Aime, on détecte des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

Les HAP sont des substances à haute toxicité provenant de la combustion incomplète de matières organiques comme le pétrole, le charbon, le bois, les carburants, le tabac...

Parmi les principaux secteurs d'émission des HAP, on retrouve le secteur résidentiel, qui englobe nos activités domestiques : appareils de chauffage, feux de cheminées, engins motorisés pour les loisirs ou le jardinage, cigarettes, barbecues...

Nous apprendrons, le mois prochain, comment endiguer l'émission de ces HAP en adoptant de bonnes pratiques, que ce soit à la maison ou en vacances ....

A suivre ....





## Musi'Plagne 7 juillet au 8 septembre 2021 - 9 concerts et autant d'univers La Plagne Tarentaise

**7 juillet 2021** - Jazzband de l'harmonie de Moûtiers  
Macot chef-lieu

**14 juillet 2021** - Concert événements années 80  
Plagne Bellecôte

**21 juillet 2021** - spectacle d'opérette «en votre aimable compagnie !» avec Maria Cristina Rechart  
salle des fêtes de Valezan

**28 juillet 2021** - Noïz  
Esplanade Mudry à La Plagne Montchavin

**04 août 2021** à 15h : Concert événement à la grande Rochette  
Amadeus Electric Quartet

**11 août 2021** - PLAGNOVOICE -  
Scène ouverte  
Stade de la Côte d'Aime



**Si vous êtes musicien, chanteur, en solo ou en groupe, La Plagne Tarentaise vous offre une scène, un public quel que soit votre talent.**

**Nous vous attendons le 11 Août 2021 au stade de la Côte d'Aime.**

**1er prix : 1ère partie d'un concert organisé par la collectivité soit durant la saison hivernale, soit durant la saison estivale 22.**

**2e au 5e prix : une vidéo de présentation**

**6e au 10e : un goodies La Plagne Tarentaise**

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 juin 2021. Envoyez votre nom, description et une maquette de maximum 5' sur [mairie@laplagnetarentaise.fr](mailto:mairie@laplagnetarentaise.fr)**

**18 août 2021** - Trio Alpea - Eglise de Montchavin

**25 août 2021** - Groupe Koda avec Olsana Gosley.  
Esplanade Mudry - La Plagne Montchavin

**08 septembre 2021** - En attente  
La Plagne Montchavin

Les concerts ont lieu à 19h00  
Ils sont gratuits !

## Informations

### ■ ELAGAGE

Dans le cadre de l'entretien de ses voiries, la commune de La Plagne Tarentaise va procéder à un élagage préventif de la route des Vignes, située sur la commune déléguée de Valezan.

Cette intervention est prévue du Lundi 22 au 28 Mars 2021, et consistera à une coupe des pousses de petits arbres (frênes, noisetiers..) et de quelques arbres de taille plus importante.

Un broyage sera effectué sur place. Les administrés intéressés de la commune de Valezan sont invités à récupérer le bois au cours de la durée de cette intervention aux horaires suivants :

- 8H00 à 12H00.
- 14H00 à 16H00

### ■ DÉCHETTERIES

Passage aux horaires d'été pour les déchetteries intercommunales à compter du 16 mars 2021 et ce jusqu'au 15 décembre 2021.

**Déchetterie de Valezan** : du lundi au samedi de 9h30 à 12h

**Déchetterie des Bouclets (Plagne 1800)** : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

### ■ ATELIER COUTURE

Depuis plusieurs années, l'Espace Associatif Cantonal propose une activité hebdomadaire tricot/couture aux seniors. Tous les mardis de 14h à 16h30, cet atelier, ouvert à tous, est l'occasion pour un petit groupe de se retrouver et d'échanger tout en confectionnant des articles pour divers projets, selon les années. Pour indication, les réalisations en 2020 ont été :

- de la layette pour les bébés prématurés du service néonatal et des trousseaux complets (tricot layette) avec besace (couture) pour les enfants nés sous X de l'hôpital d'Albertville.
- des porte-serviettes de table (couture) pour l'E.H.P.A.D. d'Aime
- des robes crochet et tissu (tricot, couture) et de nombreuses petites chaussettes pour les enfants du village Zoatoupsi au Cameroun (situé à 45km de Yaoundé).
- des masques en tissus

Si vous souhaitez des informations ou êtes intéressés pour rejoindre le groupe, contactez Sabrina au 06.63.64.32.04

ou par email à [vieassociative@eac-aime.com](mailto:vieassociative@eac-aime.com)

### ■ Vidéo «l'actu du conseil»

Chaque mois, après le conseil municipal, les élus vous présentent un petit résumé via une vidéo diffusée sur facebook. Vous pouvez maintenant retrouver toutes les vidéos de «l'actu du conseil» sur le site internet de La Plagne Tarentaise :

<https://www.laplagne-tarentaise.fr/services-a-la-population/actu-du-conseil/>